

Procès-verbal de la séance du mardi 3 décembre 2024
Conseil d'établissement de l'école des Cœurs-Vaillants

<u>Étaient présents</u> Sonia Dandurand Isabelle Lefebvre Jacinthe Cyr Marie-Eve Provost Sébastien Gervais Mélicca Lavoie Membre de la communauté Cindy Mathers Nathalie Comeau Catherine Gignac Isabelle Boisvert Diane Péloquin Chantal Millier Isabelle Monarque <u>Étaient absents</u> Natasha Brassard <u>Public</u> <u>Prochaine rencontre</u> 4 février 2025	<u>Avis de convocation</u> Séance ordinaire du conseil d'établissement qui se tiendra le mardi 3 décembre 2024 à 18h00 au salon du personnel Procès-Verbal 1. Ouverture de la séance 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance 1.2 Nomination d'un(e) secrétaire 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour 2. Lecture et adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2024 2.1 Suivi au procès-verbal 3. Parole au public 4. Adoption approbation 4.1 Consultation des membres par courriel pour l'activité « Enchantons-nous » (approbation) 4.2 Ateliers pour semaine des Arts (approbation) 4.3 Montant suite au règlement de l'action collective sur les frais chargés aux parents (approbation) 4.4 Intérêts cumulés au fonds à destination spéciale (approbation) 4.5 Activité de Noël 22 décembre (approbation) 5. Dossiers courants information 5.1 Activités éducatives complémentaires 5.2 Programme Enfants FORTSmidables Bien manger 5.3 Abonnement à l'Institut TA pour tous les parents de l'école 5.4 Fonds à destination spéciale (suivi) 6. Parole au président ou à la présidente 7. Parole au représentant au comité de parents 8. Parole aux enseignants 9. Parole à la technicienne au service de garde 10. Parole à la direction 11. Levée de l'assemblée Isabelle Monarque, Directrice Isabelle Lefebvre, présidente
---	---

Présidente

Direction

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
1.		Ouverture de la séance La séance débute à 18 :31
1.1		Constatation du quorum et ouverture de la séance: Quorum confirmé.
1.2		Nomination d'un(e) secrétaire Mme Jacinthe Cyr se propose.
1.3	152-CÉ 24-25-11	Lecture et adoption de l'ordre du jour SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Chantal Millier et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU D'ADOPTER l'ordre du jour du 3 décembre 2024.
2.	152-CÉ 24-25-12	Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024 Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité par courriel, il sera déposé sur le site de l'école. SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Sonia Dandurand et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU D'ADOPTER le procès-verbal du 1 ^{er} octobre 2024.
2.1		Suivi au procès-verbal Aucun suivi
3.		Parole au public Aucun public
4.		Adoption – Approbation
4.1	152-CÉ 24-25-13	Activité Enchantons-nous (approbation) Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 13 novembre 2024 par la direction concernant L'activité Enchantons-nous.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		Cette consultation par courriel était nécessaire parce qu’une décision devait être prise à l’intérieur d’un court délai, avant la tenue de la présente rencontre du conseil d’établissement. Tous les membres ont répondu et donné leur avis sur le sujet de cette consultation. Tous les membres étaient en accord et ont confirmé la décision prise à la suite de la consultation par courriel. SUR POPOSITION dûment faite par Mme Sonia Dandurand et approuvé à l’unanimité : IL EST RÉSOLU D’APPROUVER l’activité Enchantons-nous 2025.
4.2	152-CÉ 24-25-14	Ateliers pour semaine des Arts (approbation) Dans le cadre de la semaine des Arts qui aura lieu du 7 au 11 avril 2025, des activités seront offertes aux élèves : - Un atelier de confection de vitrail par Éclat vitrail, sera offerte aux élèves de la 3^e à la 6^e année. Une œuvre collective sera réalisée et sera installée à l’entrée de l’école. L’activité sera offerte au coût de 4 264.63\$ et sera financée par la mesure École inspirante. - Un atelier de composition de chanson sera offert aux élèves du 2^e cycle par monsieur Thierry Simard, musicien. La chanson sera élaborée avec les idées des élèves et sera mise en musique. Le coût de l’activité est de 2 299.50\$ et sera financé par la mesure École inspirante. - Un atelier de vitrail sera offert par madame Nathalie Gauthier aux élèves du préscolaire et du premier cycle. Les coûts sont évalués à 1 320\$ et seront financés par la mesure École inspirante. - Confection d’œuvres collectives par groupe, les coûts reliés à cette activité sont de 750.00\$ et seront financés par la mesure École inspirante. - Coût total des activités : 8 635.13\$ La direction demande l’approbation de la tenue de ces activités et l’utilisation des montants alloués dans les mesures ministérielles. SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Marie Eve Provost et adoptée à l’unanimité : IL EST RÉSOLU D’APPROUVER les activités proposées et d’utiliser les mesures ministérielles pour défrayer les coûts.
4.3	152-CÉ 24-25-15	Montant suite au règlement de l’action collective sur les frais chargés aux parents (approbation)

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire. Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018. Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés. La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés. Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes. Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles. L'école des Cœurs-Vaillants se voit octroyer une somme de 14 766\$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>. Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants : • Le revenu des parents est faible en apparence; • Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi; • Le parent est monoparental; • Le niveau académique des parents est faible; Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour : • Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents;

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		• L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents; • Des services professionnels externes; • Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents; • L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école; • L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi. Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1^{er} juillet 2024. Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires. La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles. Les membres échangent à ce sujet. En conséquence, sur proposition de Mélissa Lavoie Il est résolu à l'unanimité: D'APPROUVER que la somme de 14 766\$ soit versée au fonds à destination spéciale.
4.4	152-CÉ 24-25-16	Intérêts cumulés au fonds à destination spéciale (approbation) Des intérêts de 2 900.32\$ ont été cumulés dans le fonds à destination spéciale. La direction propose d'ajouter ce montant au projet d'aménagement de la cour d'école. Elle demande aux membres du CÉ s'ils ont d'autres propositions à faire. Les membres échangent à ce sujet. 1. Il est proposé d'utiliser les intérêts pour compléter l'aménagement de la cour d'école. 2. Il est proposé qu'une somme fixe par degré soit être octroyée pour l'achat de jeux de récréation pour chaque classe. La somme serait partagée selon le nombre de groupes dans le niveau. SUR PROPOSITION dûment faite par Mélissa Lavoie et adoptée à l'unanimité:

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		IL EST RÉSOLU D'APPROUVER la proposition de faire l'achat de jeux pour chaque classe et de distribuer la somme au prorata du nombre de groupes par degré et D'APPROUVER que les intérêts encourus de 2 900.32\$ soient versés au fonds à destination pour ce projet.
4.5	152-CÉ 24-25-17	Approbation activité de Noël 22 décembre (approbation) Madame Valérie Gravel, enseignante de musique souhaite participer à un événement le 22 décembre organisé par Culture C et l'enseignante de musique de l'école Mère-Marie-Rose pour souligner la fête de Noël. Puisque des élèves devront pratiquer des chants ainsi que de la danse à l'école et que madame Gravel utilisera un local à cet effet, nous demandons l'approbation de la tenue de cette activité aux membres du CÉ. SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Chantal Millier et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU D'APPROUVER l'activité proposée pour le 22 décembre 2024.
5.		DOSSIERS COURANTS
5.1		Activités éducatives complémentaires (information) Les différentes mesures gouvernementales couvrent l'ensemble des frais pour les activités éducatives complémentaires, donc aucune activité ne sera chargée aux parents à l'exception d'une partie de la classe verte pour les élèves de 6^e année. Il est discuté que les frais de transport étant en augmentation, une classe verte dans un camp de la région pourrait être envisagé.
5.2		Programme Enfants FORTSmidables Bien manger (information) Programme d'alimentation de la fondation le Choix du Président nous remet 15 000\$ afin de soutenir notre programme d'aide alimentaire à l'école en 2024-2025. Cette subvention permettra à l'école d'offrir et ce gratuitement, des repas nutritifs et des collations aux élèves pendant l'année scolaire. Nous regarderons la possibilité de faire équipe avec le Maxi de Contrecoeur. Il est discuté qu'un projet de préparation de repas, style prêt à manger, ou confection de collations santé pourraient être instauré en parascolaire en collaboration avec des bénévoles de la maison Jolicoeur de Contrecoeur. La direction est ouverte à rediscuter de ce projet. La cuisine laboratoire pourrait être utilisée. La direction reviendra avec plus d'information au prochain CÉ.
5.3		Abonnement à l'Institut TA pour tous les parents de l'école (Information) Afin de soutenir leurs enfants, tous les parents de l'école ont maintenant accès à la plateforme Institut des troubles d'apprentissage jusqu'au 30 juin. C'est un abonnement payé par l'école.
5.4		Fonds à destination spéciale (information) Nous avons soumis les prochaines étapes souhaitées pour l'aménagement de la cour au CSSP :

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		- Ajout de 2 tables de ping-pong en métal fixées dans le sol et faire déplacer les 2 tables sur l'autre cour; - Filet amovible de volley-ball avec zone déterminée dans la cour; - Ajout d'un panier de basketball dans la grande cour; - Lignage : jeu « ballon-king », jeu « saute », jeu « copie-moi »... petite et grande cour. De plus, la direction a envoyé des photos de la cour ainsi qu'un courriel afin de demander le support à la ville pour l'aménagement du terrain de soccer qui sert aussi aux citoyens. Il est proposé d'aménager une balançoire de type coopérative. Nous sommes en attente du CSSP pour l'échéancier de la réalisation de ces étapes.
6.		Parole à la présidente La période des bulletins est derrière et la période des Fêtes s'amorce avec fébrilité. Des souhaits de Joyeuses Fêtes pour tous.
7.		Parole au représentant au comité de parents Rien à signaler de particulier
8.		Parole aux enseignants Les Festivités des fêtes s'en viennent. Quatre leçons d'enseignement explicite du mode de vie ont été réalisées depuis le début de l'année ainsi que des célébrations et collations spéciales pour souligner les efforts des élèves. Nous avons eu la visite de l'autobus du grand défi Pierre Lavoie, les enfants ont participé à différentes activités en lien avec les saines habitudes de vie.
9.		Parole à la technicienne du service de garde Une grande perte pour l'équipe avec le départ à la retraite de madame Ginette. Les 3 prochaines semaines seront teintées par le temps de Fêtes. L'activité Ninja Factory fut un franc succès.
10.		Parole à la direction La direction remercie l'engagement tant des parents que du personnel scolaire au CÉ. Joyeux Temps de Fêtes reposant à tous.
11.	152-CÉ 24-25-18	Levée de l'assemblée : 20h08 Proposé par madame Mélissa Lavoie